

EXTRAIT DU REGISTRE

DES ARRETES DU MAIRE

CIRC 2023-79 – Circulation par alternat par feux – Rue Saint Michel.

Le Maire de MAÎCHE,

VU le Code des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2212-1,

VU le Code de la Route,

VU la demande des entreprises LACOSTE et VERMOT,

VU l'avis favorable des services territoriaux d'aménagement à PONTARLIER,

CONSIDERANT la nécessité de réglementer la circulation et stationnement rue St Michel, en raison de travaux sur le réseau d'eau, la pose de bordures et la réfection de la chaussée,

ARRETE

Article 1 : A compter du lundi 04 septembre 2023 à 07 heures jusqu'au 31 octobre 2023 à 18 heures, la circulation rue St Michel se fera par alternat par feux tricolores, du bâtiment de l'association portugaise au carrefour formé avec la rue du Jay, afin de permettre la réalisation en toute sécurité de travaux sur le réseau d'eau, de pose de bordures, réfection de trottoirs et de la chaussée.

Article 2 : La rue St Michel sera fermée à la circulation le mercredi 6 septembre 2023 de 06 heures à 18 heures, du terrain de camping au carrefour formé avec la rue du Jay, afin de permettre la pose d'enrobé en grave bitume. Une déviation sera mise en place par l'Avenue Leclerc et les rues Montalembert et Ste Anne.

Article 3 : Les entreprises LACOSTE et VERMOT sont autorisées à entreposer du matériel et des véhicules rue St Michel. L'accès à l'association portugaise devra être maintenu ainsi que des places de stationnement, plus particulièrement le week-end.

Article 4 : La signalisation réglementaire sera conforme aux prescriptions de l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire approuvée les 05 et 06 novembre 1992.
Elle sera mise en place par les entreprises LACOSTE et VERMOT.

.../...

Publié sur le site internet le 29 août 2023

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera affichée au placard municipal et transmise à :

- Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie de Maîche,
- Madame la cheffe du STA de PONTARLIER,
- Monsieur le responsable des services techniques de la ville,
- Monsieur Xavier GRANDJEAN représentant l'entreprise VERMOT,
- Monsieur Denis MINGUET représentant l'entreprise LACOSTE,
- Monsieur le responsable de la police municipale de la ville.

Publié sur le site internet le 29 août 2023

Maiche, le 28 août 2023

Le Maire,

Régis LIGIER

